

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 32;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Juillet 1879.

Bulletin politique.

L'iniquité est consommée, les 363 se sont retrouvés au complet pour commettre l'attentat préparé contre l'Eglise et la liberté.

Nous pleurons cette loi, disait avec émotion M. le duc de la Rochefoucauld, nous pleurons cette loi parce qu'elle nous arrache nos fils, parce qu'elle nous contraint à les envoyer sur la terre d'exil, suivre les maîtres en qui nous avons confiance. Nous exilerons nos fils, mais vous ne les aurez pas!

Non, la Révolution n'aura pas nos enfants; non, l'impie ne desséchera pas leur cœur, ne flétrira pas leur jeune âme de son souffle empoisonné.

Les catholiques lutteront avec toute l'énergie de la foi menacée, avec toute la vigueur du droit méconnu. Les uns enverront leurs enfants sur la terre étrangère recevoir l'instruction chrétienne et française que leur refuse la patrie tombée aux mains de charlatans cosmopolites; les autres fonderont des écoles, et trouveront des ressources nouvelles que leur suggérera la nécessité ingénieuse. Mais nos enfants resteront chrétiens parce que nous le voulons, et la persécution qui abat les caractères faibles retrempera les cœurs vaillants.

Le jour de la revanche viendra, et ce nouveau crime contre la liberté ne peut qu'en accélérer le retour. La République a chassé de son sein les catholiques; le temps est proche, nous l'espérons, où les catholiques chasseront la République.

M. Ferry n'a-t-il pas été forcé de dire en répondant à M. Madier: « La Révolution a fait la guerre à l'Eglise, elle a été battue par l'Eglise. »

En Suisse, même essai et même résultat:

« le gouvernement radical a perdu la partie, et le pouvoir a changé de mains. »

Où la Suisse protestante a échoué, où la Révolution qui avait l'audace du crime a été battue, M. Ferry voudrait remporter la victoire par l'hypocrisie! Il n'a ni l'audace de Danton, ni le génie de Napoléon Ier, ni la puissance de Bismark; il se brisera lui aussi contre la pierre divine qui soutient l'Eglise. La France, où la vie catholique est si puissante, devra, pour se débarrasser des Ferry, se débarrasser du même coup de la République qui les produit.

Le vote de mercredi est un acte politique autant qu'un acte irréligieux. « Ce n'est pas une loi sur l'enseignement, a dit M. Paul Bert; nous n'avons pas voulu savoir si l'on pouvait faire plus ou mieux, nous avons voulu soutenir le gouvernement que les 363 avaient mis à leur tête. » M. Spuller disait aussi: « Non, ce n'est pas une loi sur l'enseignement que nous faisons; vous avez été envoyés ici pour dissoudre la coalition du 16 mai et rendre son retour impossible. C'est pour atteindre ce but que nous vous présentons la loi actuelle. »

Pour asseoir la République, la gauche n'a donc trouvé qu'un seul moyen: persécuter l'Eglise; cela servira de leçon à tous les catholiques.

Lequel d'entre eux pourrait se laisser prendre aux belles déclarations de la République libérale? M. Madier de Montjau l'a dit: « La République veut mettre le clergé hors la loi, elle l'y mettra et il faudra qu'il y reste. » Et M. Madier de Montjau est dans la logique des principes républicains, il ne fait que tirer les conclusions des discours du ministre. Opportunistes et radicaux marchent ensemble; si leur pas est inégal, le but est commun, et tous travaillent de concert à l'œuvre maçonnique, tous aspirent à déchristianiser la France.

Quelques républicains s'attardent en chemin. Mais combien sont-ils? Pendant que 330 votaient l'unique article 7, une quarantaine seulement avaient le courage de le repousser. Quelques minutes après, ces quarante n'étaient plus que vingt-six. Près de

la moitié de ce petit groupe a déserté son poste, et, sur le champ de bataille même, a passé à l'ennemi. Vingt-six seulement sont restés fidèles à la liberté. Sur 388 républicains, une vingtaine consentent à reconnaître aux pères de famille chrétiens le droit le plus sacré, le plus cher. Au jour des élections, les pères de famille se souviendront.

Ils savent désormais ceci: L'immense majorité du parti républicain est hostile à la liberté religieuse, et les modérés, sauf de très-rare exceptions, suivent le gros du parti. L'expérience est faite, l'essai loyal est complet.

C'est la République honnête, c'est la République modérée qui a supprimé la liberté d'enseignement, confisqué les droits du père de famille, jeté une main-mise violente sur l'âme de l'enfant. La République actuelle n'est-elle pas présidée par l'austère M. Grévy, dirigée par l'honnête M. Waddington? M. Grévy est un libéral, et sous sa présidence la liberté est confisquée; M. Waddington est un chrétien, et sous son action dirigeante, l'enseignement chrétien est opprimé.

M. Waddington avait pris en faveur de cette liberté les engagements les plus formels. En 1876, il disait à la Chambre: « J'ai constamment réclamé la liberté de l'enseignement supérieur, sous la seule réserve de la collation des grades. » Au Sénat il disait: « Nous défendons d'une manière absolue, et c'est la condition que j'ai moi-même posée quand je suis entré au ministère, le maintien de tout le reste de la loi. » Il ajoutait: « Je suis l'ami des Facultés libres... Organisez-vous, fondez des Universités, vous avez devant vous bien des années. »

Il y a trois ans que M. Waddington parlait ainsi, et M. Waddington préside le cabinet qui enlève aux Universités catholiques leur liberté, leurs ressources et jusqu'à leur nom. Il préside ce cabinet qui, en matière d'enseignement, met les professeurs les plus savants, les plus honnêtes, sur le même rang que les repris de justice et les forçats.

Nous ne rappellerons pas les palinodies des Jules Ferry, des Bert et autres républi-

cains; jamais un chrétien n'avait compté sur leur parole; mais M. Waddington, ce ministre intègre, ce ministre probe, imposé à la République de M. Grévy par l'Europe défiante, a-t-il tenu sa promesse? Non! La République ne nous donne donc que deux sortes de gouvernants:

- Les uns justifiant notre mépris;
Les autres trompant notre confiance;
Tous violant nos droits, confisquant nos libertés, opprimant notre conscience.
Une République modérée, libérale, équitable et chrétienne est donc impossible en France. Et qui voudrait de l'autre?

H. A. MARTIN.

Chronique générale.

Non contents de chasser le religieux et la religieuse de l'école, les républicains prétendent encore exclure le prêtre des établissements de bienfaisance. Ils veulent laisser la charité comme l'enseignement. Tel est le but de la proposition de loi récemment adoptée par la Chambre, votée avant-hier par le Sénat, et à laquelle un grotesque maléfisant, M. Plessier, a attaché son nom.

Qui connaît mieux que le curé les souffrances du pauvre? N'est-ce pas à la porte du presbytère que le malheureux vient toujours frapper? N'est-ce pas le curé qui reçoit les confidences de la misère et auquel se révèlent ces infortunes qui se dérobent aux regards par une délicate pudeur?

Et puis, comme l'a dit M. Chesnelong, à côté des établissements de charité publique, il y a les œuvres de charité religieuse auxquelles le curé est associé, qu'il a parfois créées, qu'il dirige et inspire toujours. Il y a aussi la charité individuelle dont il est le confident et souvent le dispensateur. Le curé est donc un coopérateur nécessaire aux établissements charitatifs.

M. Chesnelong a développé ces considérations dans un très-éloquent discours à l'occasion d'un amendement présenté par lui et ainsi conçu:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

SOUVENIRS DE JEAN LE TYPOGRAPHE

Autobiographie.

Je n'ai été qu'un simple typographe appelé Jean. Jean, il est vrai, s'éleva jusqu'à la dignité d'académicien de province et de conseiller municipal; mais il eût été le Grand Kan dont Marco-Polo nous a narré si magnifiquement l'histoire, qu'en vérité il n'aurait à se rappeler son passé ni avec plus de fierté, ni avec plus de plaisir.

Jean reçut du ciel un premier avantage: celui de naître joyeux dans une famille joyeuse. Les éclats de rire de mon père, quoique je l'aie perdu jeune (à dix-huit ans), ont encore aujourd'hui leur écho dans tout mon être. Il paraît que l'on rit ainsi de père en fils dans notre famille; c'est un héritage, disait mon père, qui nous vient des Gaulois.

J'ai vu, en effet, à l'Exposition des arts rétrospectifs, au Trocadéro, parmi les antiquités gauloises, des statuettes du dieu Rire, qui me rappelaient les contenance paternelles en certains jours de gala.

l'air sérieux, tout en ne les aimant pas beaucoup; mais je me les figurais supérieurs en intelligence.

Aux Rois, par exemple, mon père, qui était boulanger dans une grande ville de province, et qui avait cinq enfants (trois garçons et deux filles), faisait une colossale galette, et invitait à dîner son frère et deux sœurs établis dans la même ville. Cet oncle et ces deux tantes, accompagnés de leurs propres enfants, venaient au nombre de vingt-trois. Nous étions donc une trentaine à table.

Nulle gêne, nul cérémonial; les plus petits avaient leur tour pour parler et chanter. Les parents racontaient de joyeuses histoires du vieux temps.

Et puis au dessert venaient les chansons les plus en vogue.

J'étais le dernier des enfants de toute la famille, et de plus, à treize ans, on m'en eût donné sept, tant j'étais petit, fluet et mièvre; avec cela pas beau, mais vif, léger, amusant comme un écureuil. Je chantais bien, et pour me mettre en évidence aux yeux de tous les convives, on me faisait monter sur la table. Perché au milieu des plats, comme un petit sapsou, j'accompagnais mes chansons des pantomimes les plus imprévues: cela me valait de grands applaudissements; mais, loin d'en tirer vanité, je me rappelle très-bien que, la représentation terminée, j'en éprouvais plutôt une sorte de honte. J'avais des tendances à admirer les gens

Ma mère, moins gaie que mon père, était une petite femme avisée, active, toute à son ménage, parlant peu, travaillant toujours, lisant quelquefois ou cousant au comptoir, tout en recevant les allants et venants.

Nous habitions un faubourg, et il y avait, à dix minutes de chez nous, une jolie prairie avec des sources et de clairs ruisseaux peuplés de vérons, cabots, épinoches, crevettes, sangsues, dytiques, couturiers, gyrins, larvès, vers. Que de pêches miraculeuses! mais aussi que de reproches maternels elles me valurent! Je rapportais ces bestioles dans mes deux souliers remplis d'eau et transformés en aquariums. J'avais mis un jour une trentaine d'épinoches dans le seau du garçon boulanger, qui, n'y prenant pas garde, versa le tout dans la pâte. Mon père, qui ce jour-là ne ressemblait en rien au dieu Rire, me donna deux grands coups de son bonnet; j'en eus les yeux tout remplis de farine, ce qui me dégoûta de la boulange.

Au reste, des trois garçons que nous étions, aucun n'a suivi la carrière paternelle. L'aîné de nos sœurs resta seule dans la partie, ayant épousé le garçon boulanger, digne et brave jeune homme qui succéda à notre père.

Mais, n'ayant nullement à écrire l'histoire de ma famille, qui d'ailleurs jetterait les hauts cris de se

voir livrée à la publicité, je ne parlerai que le moins possible de mes frères et sœurs; c'est pour cela que je ne me laisserai connaître que sous mon petit nom de Jean. Je resterai donc, lecteur, si vous le permettez, Jean le typographe.

Comment suis-je arrivé à cette profession? Le Magasin pittoresque a joué son rôle là-dedans. Un article que j'y lus sur Gutenberg m'impressionna vivement; mais ce ne fut pas tout. La boulangerie de mon père, située, je l'ai dit, dans un faubourg, occupait toute une vaste maison, dont un petit pavillon, au bout d'un assez grand jardin, était habité par une excellente famille appelée Cardot. Le chef de cette famille était employé comme prof dans une imprimerie. J'aimais ce brave homme, et il me fit aimer même sa profession, dont il était fier et dont il parlait avec enthousiasme. J'appris de lui à lever la lettre, à tenir le composeur. J'avais d'ailleurs le goût de l'étude et de la lecture, et il me parut que d'avoir à imprimer des livres, il en devait toujours rester quelque chose. Dès l'âge de seize ans, au sortir de l'école primaire, j'entrai dans l'imprimerie où travaillait le bonhomme Cardot.

Voilà comment je devins « enfant de Gutenberg »; mais je dois dire un mot de mes années d'écolage.

Des études d'enfant qu'on nous faisait faire, une seule, jusqu'à l'âge de onze ans, m'avait intéressé:

« Les commissions de bienfaisance comprennent en outre un ecclésiastique désigné par l'autorité diocésaine, et dans les communes où siège un conseil presbytéral ou un conseil israélite, un délégué de chacun de ces conseils ».

Une sorte de Plessier à la taille guindée et au geste doctoral, M. Martin-Feuillée, sous-secrétaire d'Etat, a répondu au beau discours de M. Chesnelong en protestant contre ce qu'il a appelé le maintien d'un privilège. A l'entendre, le principe d'égalité exige que le prêtre soit exclu des hospices et des hôpitaux. Pourquoi donc le subalterne de M. Lepère n'a-t-il pas aussi dénoncé le privilège de dévouement, d'abnégation dont jouissent les sœurs de charité ?

Eloquemment soutenu par M. le baron de Ravignan, l'amendement de l'honorable M. Chesnelong a été repoussé par 426 voix contre 156.

Quand on songe au temps précieux que la Chambre consume en discussions stériles ou nuisibles et à la quantité de projets utiles et même nécessaires qui attendent un tour de faveur ; quand on songe que le travail qui domine tous les autres, le vote du budget, est ajourné indéfiniment et ne trouvera peut-être pas place dans l'ordre du jour du Parlement avant les vacances parlementaires, on demeure confondu, et l'on se demande si un grand pays peut vivre longtemps dans cet état de désordre et de luttes byzantines.

Le rôle de la Chambre est chargé d'une foule de projets parmi lesquels figurent en première ligne :

La loi sur le Conseil d'Etat ;

La loi sur le retour des Chambres à Paris ;

La loi sur l'état-major ;

La loi sur l'amélioration des voies navigables ;

Lesquelles devraient toutes céder le pas à la loi de finances qui ne peut souffrir aucun retard.

Eh bien ! tous ces grands intérêts ont été suspendus et paralysés parce qu'il a plu à des brouillons, qui se croient de profonds politiques, d'enrayer la marche normale des affaires publiques par une question grosse de passions et de débats interminables, qui fait beaucoup plus de mal à la France qu'aux Jésuites, et qui met en souffrance l'intérêt vital du pays, pour l'unique satisfaction d'un ministre dévoyé, et de quelques idéologues qui croient nous éblouir en brochant de grandes phrases sur les maximes surannées de Spinoza.

Ne faut-il pas gémir d'une pareille aberration, et désespérer d'un pays où la voix de la raison est étouffée par les clameurs du fanatisme et de la passion politique ?

Les députés ont-ils compris qu'ils fatiguaient l'attention publique et ont-ils voulu faire amende honorable en terminant brusquement, dans la séance supplémentaire de mercredi, la discussion de la trop fameuse loi Ferry qu'ils ont votée par 362 voix contre 159 sur 521 votants ?

Ni l'excellent discours de M. Granier de

c'était la géographie, et toute ma littérature se bornait à un seul livre que le hasard m'avait mis dans les mains, l'histoire de Robinson Crusoe. Voir le monde, parcourir au moins une petite portion de cet univers dont on nous faisait de si séduisantes descriptions, voilà quel était le rêve de tous mes instants. Au contraire, on eût trouvé difficilement des personnes moins voyageuses que mon père et ma mère. Ils étaient nés l'un et l'autre au quartier le plus populeux de la ville que nous habitons, et je doute qu'ils s'en fussent éloignés jamais d'une distance de plus de trois à quatre kilomètres. Pour moi, je n'avais d'autre idée de la nature que ce que m'en avait donné notre jardin entouré de vieux murs, et la prairie où j'allais faire de si jolies pêches avec les autres bambins du quartier.

Mais il y avait, en face de la maison paternelle, une très-ancienne auberge ayant pour enseigne : *A l'Image saint Christophe*, et l'on voyait au-dessus de la porte le saint représenté marchant sur la mer. Cette peinture des flots avec des rochers dans le lointain m'était une incessante excitation à courir le monde.

(A suivre.)

Cassagnac père, ni les chaleureuses protestations de MM. Gaslonde, Lacaze, de la Bassière et Baudry d'Asson n'ont pu lutter contre un parti-pris adopté dès l'origine par une majorité compacte que rien n'a pu entamer, et qui avait juré de remporter bon gré mal gré cette victoire à la Pyrrhus.

Les révolutionnaires pourront s'en réjouir, mais nous croyons que ceux qui s'en réjouissent le plus sincèrement ce sont les ennemis déclarés de la République.

Une intéressante conférence sur les écoles chrétiennes et le droit des pères de famille a été faite mercredi à Paris, au Cirque d'hiver, par M. de Mun.

Plus de 4,000 personnes y assistaient. Autour du Cirque stationnait une foule énorme, qui n'avait pu trouver place à l'intérieur. Malgré des pronostics contraires — et intéressés probablement — l'ordre n'a pas été troublé.

Certaines parties du discours de l'honorable M. de Mun ont soulevé des applaudissements enthousiastes, celle relative notamment au patriotisme des Frères sur les champs de bataille de la dernière guerre. Ce que l'éloquent conférencier a dit ensuite de l'origine et des conséquences des projets Ferry a été énergiquement souligné par l'assemblée, composée en majorité de pères de famille.

La réunion était présidée par le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia auquel l'assemblée a fait le plus chaleureux accueil.

La commission du retour à Paris a approuvé à l'unanimité le rapport de M. Floquet, qui modifie le texte du projet du Sénat, en substituant le droit de réquisition directe de la force armée par le président de chaque Chambre au droit de réquisition sous l'autorité du ministre de la guerre.

La question du serment est à l'ordre du jour, et ne se borne plus aujourd'hui aux officiers. En effet, le gouvernement serait, dit-on, d'avis de généraliser la mesure proposée par M. Testelin pour l'armée et de l'étendre à tous les services administratifs.

De nombreux rapports sont rédigés à ce sujet dans les différents ministères.

La discussion du budget occupera environ quinze séances. On rétablit cette année un usage que les circonstances avaient forcé d'interrompre depuis assez longtemps : on ouvrira ce grand débat par une discussion générale sur l'ensemble de la situation financière du pays, puis on étudiera les budgets des divers ministères et l'on finira par le budget des recettes.

Il se prépare, dit-on, à Marseille, une manifestation qui n'est pas plus recommandable que celle de Bordeaux. On y organise une fête en l'honneur des déportés graciés qui reviennent de la Nouvelle-Calédonie.

L'autorité a décidé de faire aborder à Port-Vendres, et non à Marseille, le bateau qui les ramènera. Qui sait si ce sera là une mesure suffisante ? Dans tous les cas, il semblerait suffisant d'avoir rappelés libres dans notre pays les gens qui ont soutenu la Commune, sans qu'il fût nécessaire de les recevoir comme des héros ou des martyrs, et de leur préparer des hommages contre lesquels ne cessent de protester les honnêtes gens.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Le prince Napoléon ne publiera aucun manifeste après les obsèques. »

« Les membres de la gauche ont déjà prévu l'éventualité, encore douteuse, de l'expulsion du prince Napoléon pour raison de salut public. »

« Un membre de l'extrême gauche, M. C..., a préparé un projet de loi qu'il compte déposer le lendemain du jour de l'expulsion possible du prince Napoléon. M. C... demandera aussi l'expulsion des princes de la famille d'Orléans pour les mêmes raisons qui seraient invoquées contre le prince Napoléon. La gauche est convaincue que le centre gauche votera cette mesure pour ne

point être accusé d'avoir des sympathies pour la famille du roi Louis-Philippe. »

On ne parle que des dépenses fabuleuses auxquelles se livre M. Gambetta en vue de la fête qu'il donnera lundi soir 14 juillet au Palais-Bourbon ; il gaspille littéralement l'argent : on dit que cette fête coûtera 300,000 francs ; les fenêtres sont garnies d'étoffes en velours et en soie valant deux ou trois cents francs le mètre.

La République actuelle nous fait sûrement l'effet de vouloir postiche la Révolution de 92-93 et le Directoire.

M. Gambetta avec ses fêtes et ses prodigalités ressemble à Barras.

Etranger.

LES INCENDIES EN RUSSIE.

Le correspondant spécial du *Golos* télégraphique d'Irkoutsk :

« La ville est en feu. L'incendie a éclaté simultanément au centre et dans les quartiers excentriques. »

« Deux quartiers du centre et le grand bazar sont devenus la proie des flammes. »

« On ne parvient pas à circonscrire l'action du feu, parce que les réservoirs se trouvent de l'autre côté de l'Angara. »

« Cinq quartiers sont détruits ; total, plus de 200 maisons brûlées. L'incendie continue. Les pertes sont énormes. »

Chronique militaire.

Appel de la réserve de la classe 1872 pour les exercices et manœuvres, le 1^{er} septembre 1879.

Conformément aux ordres donnés par le ministre de la guerre en exécution de l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, les réservistes appartenant à la classe de 1872, ou marchant avec cette classe, d'après l'indication inscrite sur la couverture de leur livret individuel, sont appelés sous les drapeaux pour prendre part, pendant vingt-huit jours (du 1^{er} septembre 1879 au 28 septembre 1879 inclus), aux exercices et manœuvres du corps d'armée dont ils font partie.

Ces réservistes ne recevront pas d'ordre d'appel individuel.

Ils devront être rendus, le 1^{er} septembre prochain, à neuf heures du matin, à destination (corps de troupes ou bureau de recrutement) indiquée par l'ordre de route de leur livret individuel et par le tableau d'affiliation des réservistes affiché à la mairie de la commune.

L'Armée française annonce que le ministre de la guerre, informé en temps utile par beaucoup de commandants de corps d'armée, aurait prescrit aux intendants d'allouer aux ordinaires l'indemnité suffisante pour que la ration quotidienne du soldat ne descende dans aucun cas au-dessous de 300 grammes.

Dans ces conditions, nous sommes convaincus que l'armée et le commerce n'auront qu'à se louer du nouveau système de fourniture, sous la réserve toutefois que cette indemnité permettra aux troupes d'avoir de la viande de bonne qualité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nos édiles par délégation ayant froissé la population de Saumur en la privant de ses fêtes religieuses qui ne coûtaient rien à la caisse municipale, ont voulu organiser, comme compensation, des jouissances publiques aux frais des contribuables. Le concours agricole en est l'occasion : c'est très-bien ; cette disposition dénote chez nos honorables certains regrets et le désir de réparer matériellement une bourde ; mais ils s'y prennent d'une façon étrange. N'ont-ils pas eu la riche idée d'appeler, pour décorer la place du Roi-René et ses abords, un entrepreneur de fêtes publiques de Nantes, sous prétexte d'économique ! Les décorateurs de Saumur avaient jadis, dans des circonstances plus solennelles, largement suffi à tous les besoins ; ils avaient su se tirer d'affaire à leur plus grande gloire et paviser les plus longues rues de Saumur. Sous une administration républicaine intérimaire, c'est différent : on leur délivre un certificat d'incapacité et on les prive d'un travail sur lequel ils avaient droit de compter.

Nous savons bien que l'on se plaît à répandre le bruit que le fournisseur habituel des fêtes, à Saumur, avait eu des prétentions trop élevées. Mais ses confrères sont assez nombreux dans notre ville, et, s'ils ont été appelés, ainsi qu'on le prétend, cet esprit de concurrence, qui perce toujours et en toutes circonstances, aurait-il donc disparu en ce jour où l'on a fait appel à M. Petit-Demaison, de Nantes ? Ce n'est guère vraisemblable. Attendons ! l'avenir nous apprendra bien quelque chose du quart d'heure de Rabelais.

Nous demanderons aux électeurs : Sont-ce là les promesses que l'on vous faisait au jour où l'on sollicitait vos suffrages ?

Et, nous adressant à nos édiles, nous les prions, avec tous les patentes de Saumur, d'appeler leur entrepreneur étranger à concourir aux diverses charges de la ville. Ce serait justice.

Nous reproduisons une seconde fois le programme de la fête qui aura lieu demain dimanche sur la place du Roi-René et ses abords, à l'occasion du concours du Comice agricole :

A midi : Ouverture du concours et de l'exposition des machines.

A 1 h. 1/2 : *Mât de cocagne* sur la Loire, en face la gare du chemin de fer d'Orléans.

Liste des prix à gagner au mât de cocagne : 1^o montre argent à ancre 13 rubis, avec sa chaîne ; 2^o montre argent avec sa chaîne ; 3^o un gigot de mouton ; 4^o une bouteille de vin de Champagne ; 5^o un saucisson ; 6^o canards.

A 3 heures : Ascension de ballons grotesques.

A 4 heures : Distribution des récompenses aux lauréats du concours.

A 8 heures du soir, place du Roi-René : GRAND CONCERT donné par la Société Sainte-Cécile d'Angers et la Musique municipale de Saumur.

Voici le programme de ce concert :

1. *La Cornéuse*, marche, par la Musique municipale.

2. *Le Chant des Amis*, chœur, de A. Thomas, par la Société Sainte-Cécile.

3. *Les Dragons de Villars*, par la Musique municipale.

4. *Les Paysans*, chœur, de Saintis, par la Société Sainte-Cécile.

5. *Après la guerre*, polka pour piston, par la Musique municipale.

6. *Les Alchimistes*, chœur, de Saintis, par la Société Sainte-Cécile.

7. *Helma*, mazurka, par la Musique municipale.

8. *La Noce du Village*, de Laurent de Rillé, par la Société Sainte-Cécile.

A 9 h. 1/2 : Illumination de la place du Roi-René et de la rue Nationale.

Retraite aux flambeaux et embrasement de la place de la Bilange par des feux de Bengale.

Bien qu'elle ne figure pas au programme, on peut être certain que la *Marseillaise* ne sera point oubliée : on ne saurait s'en passer dans une fête agricole.

Le principal attrait de la journée de demain sera la présence à Saumur, pour la première fois, de la Société Sainte-Cécile d'Angers, si renommée dans tous les concours d'orphéons, et dont la bannière est ornée de vingt médailles d'or.

Elle arrivera demain soir à 4 h. 40.

Samedi prochain 19 juillet, à onze heures du matin, une messe pour le repos de l'âme du Prince Impérial sera célébrée à Saumur, dans l'église Saint-Pierre.

Les vacances dans les écoles publiques du département commenceront le lundi 4 août, et se termineront le lundi 8 septembre.

On lit dans la *Gazette de France* :

« Tandis que M. Jules Ferry propose à la Chambre la guerre contre les ordres religieux et le catholicisme, tandis que M. Charles Ferry se complait dans l'admiration de son frère, un autre Ferry, cousin des deux premiers, ancien officier de mobiles pendant la guerre, vient de prendre l'habit de trapiste à l'abbaye de Bellefontaine, canton de Beaupreau (Maine-et-Loire). »

La cérémonie a eu lieu le dimanche 6 juillet, et M. Ferry s'appelle aujourd'hui le frère Robert.

On écrit de Segré au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Pendant l'armistice de 1871, les volontaires vendéens de Cathelineau étaient campés près de Montreuil, dans notre département. Un beau jour, ils virent arriver un tilbury attelé d'un cheval fringant, il en descendit un jeune homme, à la figure souriante, qui s'approcha des officiers et leur dit du ton le plus gracieux : « Messieurs, j'habite un château du voisinage ; je sais que vous êtes privés ici de bien des choses ; c'est pourquoi je me suis permis de vous apporter quelques bouteilles de champagne et de m'inviter sans façon à votre table. »

« La jeune châtelaine fut parfaitement accueillie ; il dina à la table des officiers et, au dessert, prenant en main une coupe remplie d'un vin généreux, il but à la santé du comte de Chambord.

« Cette visite ne fut pas la seule ; elle fut suivie de plusieurs autres, et chaque fois les volontaires eurent l'occasion de féliciter leur hôte sur l'ardeur de ses sentiments royalistes. « Ma famille, disait-il, a toujours été légitimiste, mon père seul nous a désolés en trahissant la bonne cause. »

« Ce jeune châtelain, si rempli de dévouement pour le comte de Chambord, dont la famille était si légitimiste, est ce même député qui, il y a quelques jours, à la tribune de la Chambre des députés, affirmait l'ancienneté de ses sentiments démocratiques et se glorifiait d'être le fils de ceux qui mitraillaient les royalistes sur les marches de Saint-Roch ; tout le monde a reconnu M. Louis Janvier de la Motte, député de Segré. »

ANGERS.

Judi soir, à huit heures, des garçons bouchers amenaient deux vaches d'un marché voisin d'Angers. Quand ils furent arrivés sur le boulevard des Lices, en face du Jardin de la Préfecture, un de ces animaux tomba épuisé de fatigue et de coups au milieu de la voie publique. Il avait été brutalisé par ses conducteurs, d'une façon indigne, avait la queue brisée et le train de derrière tout en sang. Survint le maître boucher qui fit relever l'animal. On lui attacha une corde à la jambe et on chercha à le diriger du côté de l'abattoir, mais en vain.

Les coups recommencèrent à pleuvoir sur la pauvre bête qui, furieuse, s'élança sur ceux qui la frappaient. Dès ce moment, il devint impossible de la maîtriser. Un individu, dont nous ignorons le nom, fut renversé et piétiné. Il eut infailliblement été tué sans l'intervention de plusieurs personnes qui parvinrent à le délivrer. Un gendarme attaqué lui aussi par la bête furieuse la reçut couragement à coups de sabre et la fit reculer. Enfin, ce n'a été que vers dix heures, qu'un agent de ville parvint à lancer un nœud coulant autour du cou de l'animal qui fut attaché à une voiture et conduit à l'abattoir. (Etoile.)

POITIERS.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* de jeudi :

« Depuis deux jours, le bruit court à Poitiers que l'exécution de la femme Guyot, condamnée à la peine capitale à la dernière session d'assises, est imminente. »

« Ce matin, dès l'aube, hier et avant-hier soir, un certain nombre de personnes, poussées par une curiosité malsaine, se sont rendues sur le champ des expiations pour s'assurer si les lugubres apprêts n'allaient pas bientôt être commencés. Quelques individus avaient été jusqu'à se munir d'une lanterne allumée pour découvrir les larges pierres servant d'appui au sinistre appareil. »

« Inutile d'ajouter que ces curieux ont éprouvé une déconvenue. »

Tout porte à croire, dit le *Journal de la Vienne*, que l'exécution n'aura pas lieu. La femme Guyot a été entretenue dans cette espérance jusqu'à ce jour, et sa peine sera, croit-on, commuée par le Président de la République en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'affaire des médailles. — Mercredi, est venue pour la deuxième fois, devant le tribunal civil de Poitiers, l'action en dommages-intérêts formée par M. Métayer, orfèvre, contre M. Doucet, adjoint au maire, et le journal *l'Avenir de la Vienne*, à la suite du concours d'orphéons et de musiques qui a eu lieu à Poitiers, le lundi 9 juin dernier.

Après la lecture des conclusions prises par les parties en cause, le tribunal a de

nouveau renvoyé l'affaire au mercredi 13 août prochain pour être plaidée.

NIORT.

LETTRÉ adressée à M. le Préfet des Deux-Sèvres par les Maires et les Adjointes de la ville de Niort pour donner leur démission.

Niort, le 7 juillet 1879.

Monsieur le Préfet,

« A la dernière séance du Conseil municipal, M. le docteur Ginestet, l'un des membres de ce Conseil, se faisant l'interprète d'une prétendue majorité anonyme, s'est permis de dire que le Maire, en n'interdisant pas les processions et en faisant connaître son opinion, avait porté atteinte à la confiance que le Conseil avait en lui. Le Maire a agi dans les limites de ses attributions ; il n'appartient qu'au gouvernement de censurer ses actes ; le blâme infligé par M. le docteur Ginestet est donc illégal ; mais, vous le comprendrez, monsieur le Préfet, notre présence à la tête de l'Administration pouvant être une cause de conflit et nuire aux intérêts de notre excellente population, nous donnons notre démission de Maire et d'Adjoints de la ville de Niort, en vous priant de la faire agréer par le gouvernement. Il est bien entendu que nous resterons à notre poste jusqu'à la nomination de nos successeurs. »

« Permettez-nous de vous remercier, monsieur le Préfet, de la bienveillance que vous n'avez cessé de nous témoigner depuis votre arrivée dans notre département, et d'espérer que cette bienveillance ne fera pas défaut à nos successeurs. »

« Veuillez agréer, monsieur le Préfet, l'assurance de notre respectueuse considération. »

« Le Maire et les Adjoints de la ville de Niort, Signé : Jules ARIGNON, L. BREUILLAC et Th. MERCIER. »

Voici l'allocution que M. le Maire a prononcée à la séance du Conseil municipal du 7 juillet, pour annoncer sa démission :

Messieurs,

« A la dernière séance, je me suis borné à demander l'insertion textuelle au procès-verbal des paroles prononcées par M. le docteur Ginestet, qui avait bien voulu se faire l'interprète d'une prétendue majorité anonyme. Permettez-moi de vous répéter que je n'accepte pas le blâme qui m'a été infligé, et que je n'entends pas vous demander un vote de confiance. Je ne reconnais d'autres juges que nos électeurs ; nous les consulterons quand il vous plaira. Lorsque j'ai écrit la lettre du 23 mai dernier, concernant les processions, j'ai agi dans la limite de mes attributions, et j'ai usé d'un droit qui n'a jamais été contesté à personne : celui de dire ce qu'il pense. »

« Les ministres du culte protestant, qui seuls avaient le droit de le faire, n'ont pas demandé l'application de la loi de germinal an X, et, en n'interdisant pas les processions, j'ai voulu prouver que, sous le régime de la République, auquel je suis sincèrement attaché, on sait respecter également la religion et la liberté, les processions n'ayant jamais donné lieu, à Niort, à des causes de désordre. Enfin, je ne devais pas oublier que, tout en tenant haut et ferme le drapeau de la République, mon administration devait être tolérante, conciliante et sauvegarder tous les intérêts, car, en acceptant le périlleux honneur d'être Maire de Niort, j'ai reçu pour mission et ai pris l'engagement de faire aimer et respecter le gouvernement de la République ; je ne crois pas avoir failli à mes engagements. »

« Aujourd'hui, Messieurs, vous comprendrez qu'il ne peut pas me convenir de continuer à présider en qualité de Maire les réunions du Conseil municipal. Je m'empresse de vous informer que j'ai donné ma démission, et que MM. Breuillac et Mercier, mes adjoints, que je remercie du concours dévoué qu'ils m'ont toujours donné, me font l'honneur de me suivre dans ma retraite. Nous resterons cependant à notre poste jusqu'au jour où il nous aura été donné des successeurs. »

« En terminant, laissez-moi vous dire que nos électeurs ne nous ont pas envoyé au Conseil municipal pour discuter ou demander l'application des lois, nous n'avons pas le droit de le faire ; des intérêts tout autres nous ont été confiés ; occupons-nous donc sérieusement de l'administration de la ville et ne perdons pas notre temps en débats stériles qui ne peuvent que semer

la désunion dans notre excellente population, sans profit pour la cause que nous défendons. »

La Revue de l'Ouest ajoute :

« La prétendue majorité anonyme du Conseil municipal a voulu donner une leçon au Maire, c'est elle qui en reçoit une, et une sévère. »

« L'opinion publique approuvera l'attitude du Maire et la protestation qu'il a fait entendre contre cette majorité, au nom de la tolérance et de la conciliation. Comme M. Arignon l'a très-bien dit, les conseillers municipaux n'ont pas été nommés pour faire de la politique, mais pour s'occuper de l'administration de la ville, et surtout pour éviter de semer la désunion dans notre excellente population. Lors du renouvellement du Conseil municipal, nous verrons si les électeurs veulent qu'une semblable situation se prolonge. Non-seulement les dissentiments éclatent parmi la population, mais les intérêts de la ville en souffrent. »

« Quel avertissement pour les républicains modérés ! Ils rêvent une République libérale, conciliante, aimable, et les premiers ils sont en butte aux attaques, aux récriminations des radicaux, qui, en fait de République, n'en connaissent qu'une seule, celle qui supprime la liberté et impose son despotisme aveugle et brutal à tous ceux qui n'acceptent pas ses ordres tyranniques. Voilà pourquoi nous ne sommes pas et ne serons jamais républicains. »

NANTES.

Un des maîtres de l'école communale de la rue du Moulin a frappé et blessé un enfant ; le père de l'élève est allé hier à midi trouver le maître, lui a vivement reproché sa conduite et, pour appuyer ses reproches d'arguments frappants, lui a administré une volée de coups de poings des mieux sentis.

Si le fait s'était passé dans une école chrétienne, l'école serait fermée, et les Frères seraient remplacés par des instituteurs laïques ; ne serait-il pas juste de remplacer à la rue du Moulin les instituteurs laïques par des Frères ? Ainsi le voudrait la justice distributive, mais allez donc demander de la justice aux républicains !

(Espérance du peuple.)

Au mois de novembre 1872, un vol de 70.000 fr. fut commis, par Jean-Paul-Edouard Monneron, au préjudice de M. Couder de Saint-Chamant, trésorier-payeur-général de la Loire-Inférieure, au service duquel il se trouvait à cette époque.

Monneron, qui avait pris la fuite, fut condamné par contumace, le 10 juin 1873, par la cour d'assises de la Loire-Inférieure, à la peine de dix années de réclusion.

Or, Monneron vient d'être arrêté à Lyon où il s'était établi, probablement sous un faux nom, et il comparaitra devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure à la session prochaine.

UN VRAI RÉPUBLICAIN.

Les discours Ferry, Bert et Madier de Montjau, répandus par les feuilles radicales, portent déjà leurs fruits, même dans la Vendée.

Les Frères de Saint-Laurent, établis à Nesmy, arrondissement de La Roche-sur-You, et dont tout l'enclos est entouré de murs et de haies vives, ont trouvé, jeudi matin, le placard suivant, collé sur la porte de leur maison qui s'ouvre dans le jardin :

« A bas les moines ! mort aux prêtres, et aux calotins et calotines ! »

L'auteur a parfaitement compris que l'on poursuit non-seulement les congrégations, mais encore le clergé, et il vient de pratiquer honorablement l'escalade nocturne pour affirmer ses sentiments républicains par une menace anonyme.

Dernières Nouvelles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Versailles, 11 juillet, soir. — On remarque que fort peu de députés se sont rendus aujourd'hui à Versailles ; c'est au point que la commission chargée de la réforme de la loi du recrutement, qui avait été convoquée pour une heure, n'a pu se réunir.

La commission sénatoriale des lois Ferry

sera probablement nommée demain ; nos républicains tiennent à profiter de l'absence des bonapartistes pour que cette commission soit exclusivement composée de sénateurs de la gauche. L'urgence ne sera demandée qu'au cours de la discussion.

Les chiffres rectifiés du vote de mercredi donnent les résultats suivants : pour la loi Ferry, 347 ; contre, 143.

COMPAGNIE

DE RÉASSURANCES GÉNÉRALES.

Le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS a placé :

Des actions du Soleil-Incendie.....	à 3,816 francs.
Des actions du Soleil-Vie.....	à 425 »
Des actions de l'Aigle.....	à 3,750 »
Des actions de la Foncière.....	à 750 »

Ces actions valent actuellement :

Les Soleil-Incendie.....	7,200 francs.
Les Soleil-Vie.....	1,250 »
Les Aigle.....	5,000 »
Les actions de la Foncière (effectivement).....	925 »

C'est le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS qui offre en ce moment les actions de la COMPAGNIE DE RÉASSURANCES GÉNÉRALES, dont l'émission a lieu les lundi et mardi prochains.



Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces : Capsules Dartois.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PUYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND, Besson, successeur de Texier ; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUILLET 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			82 10	Credit Foncier colonial			437 50	Canal de Suez			745
3 % amortissable			84 50	Credit Foncier, act. 500 f.			510	Credit Mobilier esp.			1330
4 1/2 %			119 50	Obligations foncières 1877			390	Société autrichienne			605
5 %			117 15	Sec. gén. de Credit industriel et commercial			710	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor			524	Credit Mobilier			640	Orléans			389 35
Dép. de la Seine, emprunt 1857			523	Credit foncier d'Autriche			728	Paris-Lyon-Méditerranée			383 75
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			523	Est			1170	Est			390
1865, 4 %			523	Paris-Lyon-Méditerranée			872	Nord			384
1869, 3 %			430	Nord			1516	Ouest			381 75
1871, 3 %			405	Orléans			1215	Midi			393
1875, 4 %			527	Ouest			785	Paris (Grande Ceinture)			384 50
1876, 4 %			527	Compagnie parisienne du Gaz			1271	Paris-Bourbonnais			375
Banque de France			3125	C. gén. Transatlantique			592				
Comptoir d'escompte			875								
Credit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	15	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8	56	soir, omnibus.
1	23	soir, express.
4	10	soir, omnibus.
7	15	soir, omnibus.
10	37	soir, omnibus-mixte (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	soir, omnibus.
9	40	soir, omnibus-mixte.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	14	soir, omnibus-mixte.
10	38	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE LE CHATEAU

DE LA PERRIÈRE
Situé commune de Bagnoux, près Saumur.

Terrasses, parc planté de beaux arbres, jardins, prairies et vignes; le tout contenant environ 6 hectares.

Vue magnifique.

S'adresser: 1^o à M. LEHOU-DEMARREST, propriétaire du château, qui l'habite; 2^o et audit M^e Paul TAUREAU, notaire. (380)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le dimanche 27 juillet 1879, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

D'UNE MAISON AVEC SES DÉPENDANCES

Sise au Coudray-Macouard.

S'adresser à MM. CATAULT-BOUVIER et LÉGER-CATAULT, propriétaires au Coudray, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Pour plus de renseignements, voir les placards apposés. (381)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, BELLE MAISON AVEC GRAND JARDIN

Située à Saumur, rue Bodin, n^o 7, consistant en salon, salle à manger et plusieurs chambres au rez-de-chaussée, chambres à coucher au premier étage, grenier au-dessus, cuisine, cave en soubassement, écurie, remise et serre.

S'adresser, pour traiter, soit à M. le général baron NÉRIN, à Niort, soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, Le samedi 19 juillet 1879, à midi.

A Saumur, en l'étude et par le ministère dudit M^e MÉHOUS, notaire,

UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE

Nommée LA MAISON-NEUVE, Commune de Villebriant, Contenant 3 hectares 46 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (373)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CÉDER

Une des plus anciennes maisons de commerce de Saumur, pour la fabrication et la vente des VINS MOUSSEUX DE CHAMPAGNE, et la vente des VINS EN PIÈCES.

S'adresser à M. A. MORICET, propriétaire de cette maison, à Saint-Florent-sur-Thouet, près Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (331)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o La FERME DE LA BONDE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 18 hectares;

2^o La FERME DE LA MORINERIE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 11 hectares;

3^o UN MORCEAU DE TERRE, aux Grandes-Noues, commune de Saint-Lambert-des-Léveés, contenant 3 hectares 65 ares 13 centiares, compris au cadastre sous le numéro 251, section D.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (330)

JARDINS

A VENDRE

Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.

S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément, Au Vau-Langlais, près le Pont-Fouchard.

MAISON et JARDIN de 5 ares 50 centiares.

VIGNE AFFIÉR, contenant 71 ares 50 centiares.

S'adresser audit notaire. (338)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER DE SUITE

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, remise et écurie.

Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser, pour la location, à M^e AUBOYER, et, pour visiter la maison, à M^{lle} LECHAT ou à M. GASNAULT, près l'hôtel d'Anjou. (37)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûtés; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n^o 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Le lundi 21 juillet courant, à midi,

Rue Pierre-Lise, n^o 25, à Angers,

D'UN MATÉRIEL

DE FABRICANT D'HUILES

Deux pressoirs en fer, — deux meules montées, — tonnes garnies, — bassins en cuivre, — buons en ferblanc et en grès, — tamis, — tourteaux, etc.

MOBILIERS DIVERS

Armoire, commode, lit, couette, matelas, table, comptoir, batterie de cuisine.

GRAINES DIVERSES.

Renseignements chez M. BOURJEU, syndic. (384)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 13 juillet 1879, à midi, dans une maison située à Balloire, commune de Méron, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers dépendant de la succession de M. René Tourault, décédé, à la requête des héritiers, autorisés à faire procéder à cette vente, sans attribution de qualité.

On vendra notamment:

Trois lits complets, plusieurs couvertures, draps, serviettes, linge, armoires, coffres, une vache, volailles, bois de chauffage, batterie de cuisine, garde-robe d'homme et autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (375)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

Le mardi 15 juillet 1879, et jours suivants, à midi,

A la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 55.

Meubles de toutes sortes, excellente literie, vaisselle, batterie de cuisine, sièges, glaces, tableaux, etc., etc. Au comptant, plus 5 p. 0/0.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL

Rendu FRANCO de tous frais jusqu'à destination. Prix, selon qualité et distance, à partir de 60 francs les 225 litres. CONTENANCE GARANTIE. Demander tarifs pour chaque gare et renseignements à M^{me} Veuve HYP. THOMAS, propriétaire à Bezières (Hérault).

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBAUD-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SUCCÈS ASSURÉ

Guérison infaillible des coups, contusions, chutes, douleurs intérieures, par le **Bol Vulnéraire Coustard**, dit **Bol de chute**.

Envoi franco, contre 1,05, timbres ou mandat. — BESNARD, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers.

Dépôt dans toutes Pharmacies.

MERCERIE
BONNETERIE
LINGERIE
GANTERIE

A LA PAIX
SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, 6,
SAUMUR

CORSETS
GRAVATÉS
BRETILLES
ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

Gants Suède, 2 boutons, pour dames	1 45
Gants Suède, 3 boutons, pour dames	1 50
Gants Suède chevreau, 2 boutons, pour hommes	2 75
Gants Tyrol, 3 boutons, pour dames	1 90
Gants Turin, qualité supérieure, 2 boutons, pour dames	2 25
Gants Turin, qualité supérieure, 1 bouton, pour hommes	2 25
Gants Turin, qualité supérieure, 4 boutons, pour dames	2 90
Gants chevreau, 3 boutons, pour dames	2 95
Gants chevreau, 2 boutons, pour hommes	2 95

GANTS D'UNIFORME.

Gants castor, sous-officiers, 1 bouton, qualité garantie	1 95
Gants castor piqués fins, 2 boutons, qualité garantie	2 95
Gants chien blanc piqués, extra-fins, 2 boutons, qualité garantie	3 45

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE

Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.

SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE VENDUE AU RABAIS

Ceintures Hygiéniques, Espagnoles et Bayadères

FER BRAVAIS
(FER DIALYSÉ BRAVAIS)

Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique.

Envoi gratuit sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement. (110)

Dépôt à Saumur, M. BENOUL, pharmacien.

CAPSULES DARTOIS
A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE

Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX OPINIÂTRES qu'il agit d'une manière si efficace et si sûre dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tenté employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit à 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, Paris.

ÉPILEPSIE CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.

Dr BIVALEZ, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.